



INFORMATIONS FINANCIÈRES



TOUS LES ELEVES DP SONT INSCRITS DP 3 jours (lundi – mardi – jeudi) : il leur appartient de choisir leur régime en fonction de leur emploi du temps avant la fin du mois de septembre auprès du secrétariat d'intendance :

- Forfait Internat : 5 jours du lundi au vendredi (déjeuner / dîner / nuit et petit déjeuner)
- Forfait demi-pension 5 jours : du lundi au vendredi
- Forfait demi-pension 4 jours : lundi – mardi – jeudi – vendredi
- Forfait demi-pension 3 jours :
 - LMJ (lundi – mardi – jeudi)
 - ou LMV (lundi – mardi – vendredi)
 - ou LJV (lundi – jeudi – vendredi)
 - ou MJV (mardi – jeudi – vendredi)
- Externe au ticket : Moins de 3 repas par semaine ou irréguliers sur réservation en début de mois auprès de l'Intendance

TARIFS INDICATIFS 2022/2023 (les tarifs 2023/2024 ne sont pas connus à ce jour)

	INTERNAT	DEMI-PENSION 5 jours lundi au vendredi		DEMI-PENSION 4 jours Sauf mercredi		DEMI-PENSION 3 jours Sauf mercredi
		Boursiers/ARS	Autres	Boursiers/ARS	Autres	
2^{ème} trimestre 2022/2023 01/01/2023 au 31/03/2023	533.36 €	207.00 €	213.00 €	168.00 €	173.00 €	129.14 €
3^{ème} trimestre 2022/2023 01/04/2023 au 12/06/2023	355.56 €	137.00 €	142.00 €	112.00 €	117.00 €	86.08 €
1^{er} trimestre 2023/2024 01/09/2023 au 31/12/2023	608.40 €	236.00 €	242.00 €	208.00 €	213.00 €	165.32 €
Montant annuel	1497.32 €	580.00 €	597.00 €	488.00 €	503.00 €	380.54 €

MODALITES DE REGLEMENT :

- chèque à l'ordre de l'agent comptable du lycée Alexandra David Neel
- espèces auprès du service intendance de l'établissement (300€ maximum par versement)
- paiement en ligne : <https://www.atrium-paca.fr/web/lgt-alexandra-david-neel-040001/accueil> rubrique « paiement en ligne » avec un code d'accès transmis par le secrétariat d'intendance en même temps que la facture du 1^{er} trimestre 2023/2024. Ce service vous permet de régler votre facture en totalité ou en plusieurs fois
- prélèvement automatique (8 mensualités de octobre à mai : montant du trimestre divisé par 2 ou 3) en complétant le mandat de prélèvement SEPA.

Les factures sont transmises en début de trimestre aux familles qui n'ont pas opté pour le prélèvement automatique. Pour ces dernières, un avis aux familles récapitulatif de la situation est transmis en milieu de trimestre. L'échéancier prévisionnel des prélèvements automatiques sera disponible sur le site du lycée – rubrique « informations diverses ».

Pour les élèves boursiers le montant de la bourse est déduit des sommes dues. Pour les élèves externes, le règlement des bourses est effectué en fin de trimestre.

CARTE D'ACCES SELF : Une carte est délivrée gratuitement à l'inscription pour la totalité de la scolarité au lycée.

Oubli de carte : passage en fin de service. Les internes doivent passer demander une carte de prêt au secrétariat d'intendance.

Perte de carte : le signaler rapidement à l'intendance afin d'éviter que les repas soient consommés par d'autres

Toute carte perdue ou cassée devra être rachetée **immédiatement** (coût : 7.80 €)

IL EST INTERDIT DE PRETER SA CARTE SOUS PEINE D'EXCLUSION DU SERVICE HEBERGEMENT

CARTE D'ACCES CHAMBRE : Une carte est délivrée gratuitement pour l'année scolaire.

Toute carte perdue ou cassée devra être rachetée **immédiatement** (coût : 5.00 €).